



POLE ACCUEIL FAMILIAL

Service « Soutenir Accompagner Faciliter la Transition »

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNÉE 2023

SEA 35

Parc d'affaires la Bretèche

Bâtiment A3

35760 SAINT GREGOIRE

Téléphone : 02 99 77 31 13

Adresse email : sea-siege@sea35.org Site Internet : www.sea35.org

Président : Monsieur Philippe PORTEU de la MORANDIÈRE

Directeur Général : M. Vincent MARCHAND

A. LE PROJET ASSOCIATIF DE LA SEA 35

Notre mission : L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

Nos valeurs : Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;

Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;

Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;

Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;

Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

B. LA DIRECTION GENERALE

La mise en place d'une direction générale est un choix politique qui repose sur nos fortes convictions animant notre engagement associatif au service des enfants, des adolescents, des adultes et des familles en difficulté.

La direction générale est le cœur stratégique de l'organisation de la SEA 35, favorisant la transversalité entre les services, interface entre la dimension technique et la dimension politique.

Sous l'autorité du Directeur Général, en lien étroit avec :

- ➔ Le directeur du service administratif et financier et la directrice du service des ressources humaines ;
- ➔ Les directrices des Pôles Accueil Familial (PAF), Précarité Insertion (PPI) et le directeur du Pôle Milieu Ouvert (PMO).

Elle a pour missions :

- ➔ **De soutenir**
 - **L'élaboration** des projets de service et des CPOM ;
 - **L'adaptation** des moyens des services, à l'amélioration de la qualité du service rendu et à la mise en œuvre de modalités d'intervention ;
 - **La mise en œuvre ou à l'amélioration de systèmes d'information**, et ceux qui sont nécessaires à l'établissement des indicateurs ;
 - **La mise en place de procédures de contrôle interne**, et à l'exécution de ces contrôles ;
 - **La conduite d'études** demandées par les autorités de tarification ;
- ➔ **D'analyser les évolutions** : Assurer une mission de veille permanente sur toutes les données et informations dans nos secteurs d'activités ;
- ➔ **D'anticiper le changement** : A partir des éléments recueillis, tracer les hypothèses d'évolution et prévoir les changements nécessaires ;
- ➔ **D'éclairer les choix associatifs** : Apporter des analyses et des éléments techniques facilitant les décisions des responsables associatifs ;
- ➔ **De négocier les différents partenariats (internes / externes)** : Promouvoir les projets auprès des acteurs concernés ;
- ➔ **De programmer, organiser et coordonner les projets nouveaux** : Assurer la garantie de la mise en œuvre des décisions associatives ;
- ➔ **D'accompagner le changement** : Assurer auprès des structures tous les appuis nécessaires, humains, techniques et logistiques facilitant les évolutions ;
- ➔ **D'évaluer les actions** : Mesurer la conformité des actions réalisées au regard des projets initialement prévus, et s'assurer de l'amélioration continue de la qualité des services rendus aux usagers.

La direction générale a pour objectif d'apporter les garanties quant au contrôle de la bonne exécution des missions de service public qui sont déléguées à l'association.

Le Comité de Direction (CODIR), animé par le directeur général définit la stratégie, fixe les orientations, assure la communication interne et externe et le suivi des actions menées par les services et Pôles.

Le Conseil Départemental 35 a renouvelé, le 30 mars 2023, l'autorisation de répartition de frais de siège pour 5 ans.

4.1 Un engagement au service des missions

Il semble nécessaire de rappeler avec force, que les services ressources du siège : ressources humaines, comptabilité, personnel administratif, maintenance, direction générale contribuent à la mission de l'association portée auprès des publics par les travailleurs sociaux.

4.2 Orientations stratégiques

Suite aux réflexions des conseil d'administration, CODIR et collège cadres, le directeur général a présenté, les axes stratégiques 2020 – 2025.

Les orientations et les axes de mise en œuvre n'ont qu'un objectif : « **Réaffirmer la place des enfants, adolescents, adultes et leurs familles** ». En effet, depuis sa création la SEA 35 a mis les personnes accompagnées et/ou accueillies au cœur de son projet, de ses missions.

Plus que jamais les publics doivent guider l'action de la SEA 35 au quotidien. La place des personnes accompagnées et/ou accueillies autour desquelles s'articule le projet associatif reste centrale car elles sont notre raison d'être.

Notre conception de l'accompagnement et/ou de l'accueil qui appréhende la personne dans sa globalité et dans toutes les dimensions de son parcours, continuera d'être promue au sein de l'association.

4.3 Rapprochement ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Au terme de ces échanges et sous réserve que l'ADSEA 22 soit retenue dans le cadre de l'appel d'offre pour porter la mission d'évaluation d'informations préoccupantes d'une part, de la consultation des CSE et de l'approbation par les instances de gouvernances des associations du projet de fusion, d'autre part, cette dernière pourrait aboutir en fin 2024.

4.4 Rapprochement Asfad / SEA 35

Depuis septembre 2022, l'Asfad et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion sur un partenariat renforcé pour identifier les opportunités, les risques et les éventuelles modalités d'une coopération renforcée.

Les travaux qui ont été conduits et les échanges qui ont été menés ont permis de mettre en évidence la convergence des engagements et la complémentarité des missions exercées au sein des deux associations.

S'appuyant sur un réel socle de valeurs communes, les associations ont confirmé le désir de se fédérer.

Ainsi, au terme d'une première étape de concertation approfondie, les deux conseils d'administration souhaitent que se poursuivent et que se définissent les éléments de la coopération de demain dans le cadre du processus de réflexion sur un partenariat renforcé.

Précisément, en filiation avec ce qui a construit chacune des deux associations, il s'agit de développer des synergies et de nouvelles marges de manœuvre dans le but de s'adapter, de manière anticipée et efficace, aux évolutions du contexte social et économique.

Aujourd'hui les conseils d'administration des deux associations ont décidé d'aller plus loin et de viser à la fusion des deux associations dans une nouvelle entité, ceci afin de créer une dynamique porteuse de changement d'échelle, d'innovations et de promotion de la qualité des interventions sociales et ainsi de mieux répondre à des problématiques sociales de plus en plus complexes, dans un environnement politique économique et sociétal en profonde mutation.

D. DONNEES RH

→ Au 31 décembre 2023, l'association emploie **302** salariés(e)s équivalent à **259** ETP, dont :

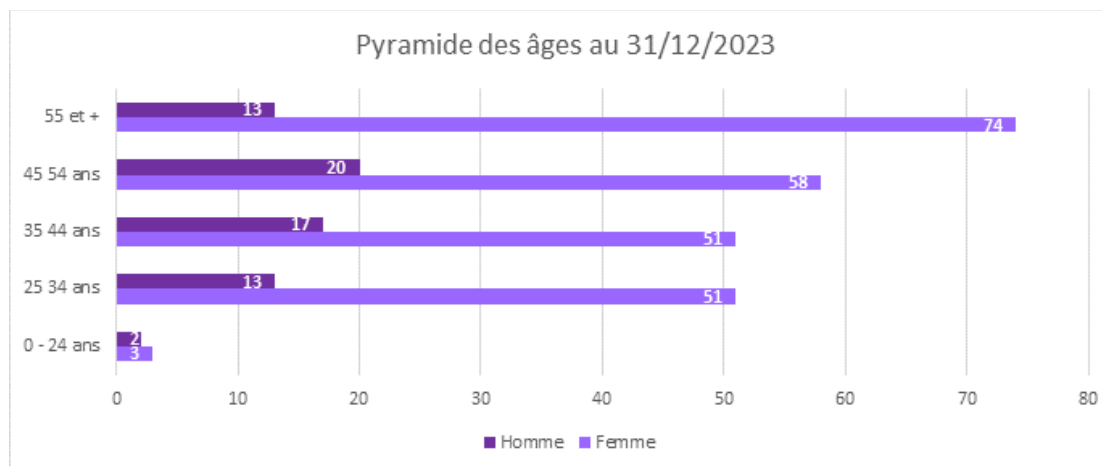
- 237 femmes et 65 hommes
- 265 CDI, 34 CDD et 3 contrats d'alternance

→ Age moyen des salariés au 31/12/2023 : 45,15 ans

Assistants familiaux : 52 ans

Autres personnels : 39,10 ans

Pyramide des âges au 31/12/2023



E. PRESENTATION DU SAFT

AUTORISATION

Le Service « Soutenir Accompagner Faciliter la Transition » est autorisé par l'arrêté du 3 janvier 2017, et jusqu'au 4 janvier 2032, à accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés, des troubles de la conduite ou des troubles du comportement.

LA MISSION

La SEA 35, pour son service du SAFT, a contractualisé un CPOM avec l'ARS d'Ille et Vilaine pour 2021-2025. Le SAFT accompagne un public âgé de 15 à 20 ans, en situation de handicap psychique et présentant un ensemble de « comportements problèmes ». Ces manifestations entravent la personne elle-même, ses relations familiales et amicales et ébranlent leur vie quotidienne et leur environnement social. Les finalités sont de prévenir les risques de rupture de parcours, faciliter le passage à l'âge adulte sur les champs de l'insertion sociale et/ou professionnelle, de l'autonomie et du soin, de mettre en place des relais qui favorisent l'inclusion sociale et de développer une offre de répit.

Le SAFT construit des réponses souples, modulables, qui s'adaptent à la singularité de chaque situation, et s'inscrivent dans un maillage partenarial.

Il se donne pour mission de :

- ➔ Evaluer les besoins médico-sociaux
- ➔ Co-construire un accompagnement adapté au projet de vie de la personne
- ➔ Préconiser des orientations vers le champ du handicap adulte
- ➔ Expérimenter des orientations et coordonner la mise en œuvre des réponses
- ➔ Soutenir les aidants familiaux

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Le SAFT propose des modalités d'accompagnement pluridisciplinaires adaptées aux besoins du jeune et de sa famille.

- ➔ Un accueil familial séquentiel ou de courte durée
- ➔ Des prestations en milieu ordinaire
- ➔ Des modalités d'accueil de jour
- ➔ Un appartement d'expérimentation
- ➔ Des expérimentations sur des lieux tiers (non comptabilisé dans l'activité)

LES OBJECTIFS RETENUS POUR LE CPOM

- ➔ Soutenir une dynamique de projet auprès du jeune en articulant les orientations prises avec les modalités des structures d'accueil existantes du secteur PH adulte et accompagner les jeunes en favorisant des expérimentations quotidiennes (capacités domiciliaires, insertion sociale et professionnelle, autonomie quotidienne et accès aux soins et aux loisirs)
- ➔ Opérationnaliser les évaluations des situations individuelles en proposant des modalités d'accompagnement inscrites dans une temporalité de projet.
- ➔ Favoriser le répit des aidants et soutenir les compétences parentales
- ➔ Structurer l'activité et déterminer dans quelle nomenclature le SAFT devra s'inscrire à l'horizon du CPOM

PARTIE II : ACTIVITE GENERALE

Depuis la mise en œuvre de son nouveau projet en 2021, le SAFT a avancé par étapes afin de structurer son activité et de l'adapter aux besoins du nouveau public accueilli. Ainsi :

- L'année 2021 fut celle de la transition et de la structuration autour de nouvelles pratiques et d'une nouvelle équipe pluridisciplinaire.
- L'année 2022 fut celle de l'ajustement aux besoins des personnes accompagnées, du développement de nouvelles modalités d'accompagnement (déploiement de l'accueil de jour et de l'appartement d'expérimentation)
- L'année 2023 a été celle de la création du plan d'amélioration continue de la qualité, de l'accroissement de l'activité en lien avec les nouvelles modalités déployées et les besoins des personnes accompagnées.

Les équipes ont été en réflexion tout au long de l'année sur les notions d'évaluation, de participation des personnes accompagnées, et d'auto-détermination. Une partie des attentes de la MDPH vis-à-vis du SAFT se centrent sur les besoins d'évaluation de la situation afin d'ouvrir les droits. Ainsi, l'équipe pluridisciplinaire à affiner ses évaluations en utilisant des outils propres (grille d'habitude de vie, grille des observables en accueil de jour) mais aussi en s'appuyant sur les grilles GEVA. Nous avons souhaité renouveler pour un an le poste d'assistant familial transversal afin de permettre de renforcer cette phase d'évaluation des besoins en terme de compensation et/ou d'orientation. De par ses missions, l'AF transversale permet de proposer rapidement de l'accueil de jour suivant les centres d'intérêt du jeune accompagné. Sa présence continue au sein de l'équipe pluridisciplinaire permet d'affiner les observables au quotidien et de croiser les regards avec les coordinatrices de parcours qui rencontre également le jeune lors des PMO et qui co-construit le projet avec lui. La mission de l'AF transversale est aussi de développer l'offre d'accueil de jour au sein des assistants familiaux salariés de la SEA 35. En 2023, 3 AF ont également réalisés des accueils de jour sur le SAFT. A cela se rajoute, les AF qui accueillent en nuitées pour le SAFT et qui participent à l'évaluation des compétences et empêchements du jeune au quotidien.

La création du Plan d'Amélioration continue de la qualité au SAFT s'est fait en plusieurs étapes dont celle de l'acculturation à la démarche par la découverte des critères de l'HAS au sein des réunions de service regroupant tous les professionnels du SAFT. Ce PACQ a servi d'échanges sur les pratiques et donne une feuille de route sur les besoins d'amélioration de nos pratiques au SAFT. En avril 2024, le SAFT doit réaliser son évaluation.

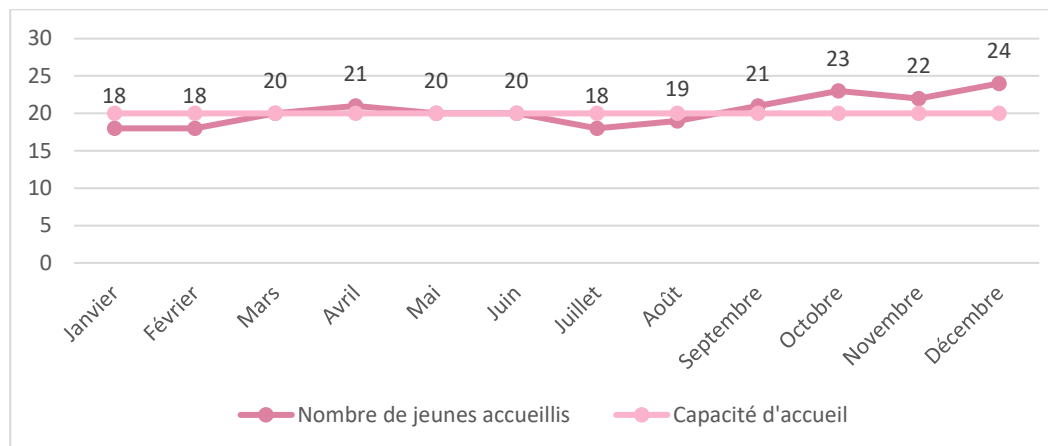
La demande d'accompagnement par le SAFT s'est fortement accrues fin 2023, les demandes d'admission sont continues et révélatrices de l'accroissement des jeunes en rupture de parcours, en souffrances psychiques, avec des parents en demande de soutien et de répit.

Le service a réalisé une porte ouverte le 25 mai 2023 permettant de faire découvrir les différentes modalités d'accompagnement du SAFT au travers de vignettes, de vidéos mais principalement en allant échanger avec les professionnels de l'équipe qui ont expliqués leur rôle dans l'accompagnement d'un jeune au SAFT. Cette journée a réuni sur la journée 152 personnes. Le déploiement du lien partenarial sur le territoire 35 reste au cœur des pratiques du SAFT afin de répondre au plus près des besoins des jeunes accompagnés. Le SAFT a intégré le comité territorial de dac'tiv sur l'année, est en lien avec la CC360 également.

A. ACTIVITE DU SERVICE

LES JEUNES ACCUEILLIS

En 2023, le SAFT a accompagné 32 jeunes en file active pour une cible à 23.



Le nombre de jeunes est resté relativement stable jusqu'au mois d'août 2023 pour un effectif moyen à 20 puis une légère augmentation dès le mois de septembre pour un maximum de 24 jeunes en décembre. Cet accroissement des admissions s'explique par une augmentation des demandes d'admission.

LES ENTRANTS & SORTANTS

Il y a eu 11 sorties, contre 10 admissions au cours de l'année. C'est un nombre important qui correspond au choix du service d'accompagner sur une période de 2 ans maximum les personnes.

Pour les 11 sortants :

- 3 jeunes sont arrivés au bout de leur 2 ans d'accompagnement voir un peu plus avec des passages de relais.
- 4 jeunes ont été accompagnés pendant 1 an ou un peu plus
- 1 jeune a été au-delà des 2 ans d'accompagnement pour permettre un relai vers PCPE
- 3 jeunes ont atteint 20 ou 21 ans.

La moyenne d'âge au 31/12 ou à la sortie : 18 ans

Il y a eu 2 de refus d'admission :

Pour le 1^{er} jeune son âge était non ciblé par le service (+ 20 ans), quant au 2nd après une phase d'admission, une autre solution a été retenue par la famille.

Pour les 10 admissions :

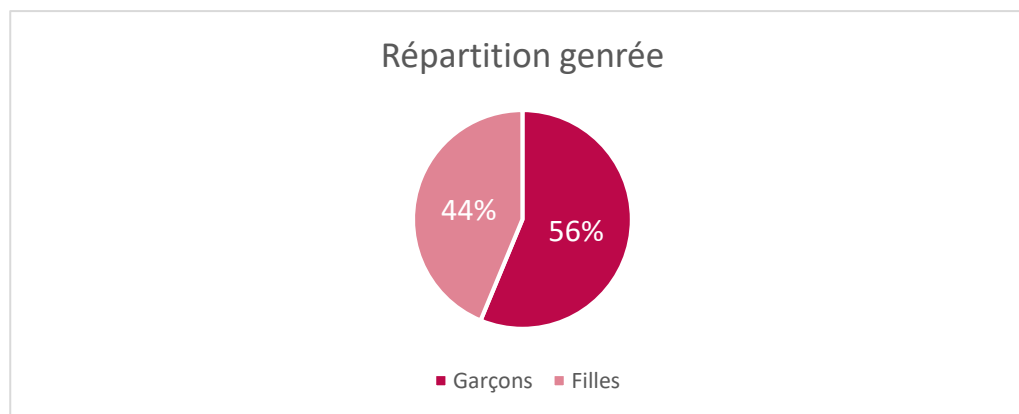
La moyenne d'âge à l'admission au 01/01/2023 est 16,9 ans.

DUREE DE L'ACCOMPAGNEMENT

La durée minimum de l'accompagnement en 2023 est de 12 jours (jeunes arrivées en décembre 2023) et le maximum 924 (jeune arrivé au SAFT en 2020) avec une moyenne de 369 jours.

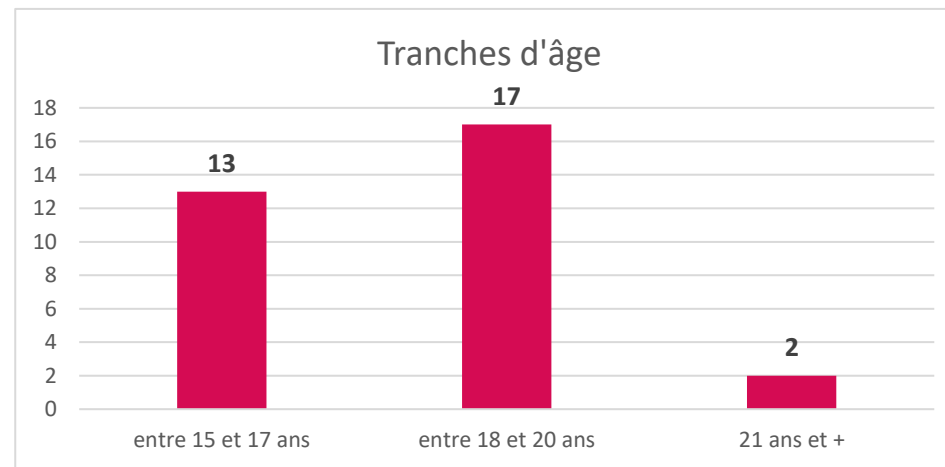
B. CARACTERISTIQUES GENERALES DES PERSONNES ACCUEILLIES

REPARTITION GENREE



En 2023, le SAFT a accompagné 32 jeunes, principalement des garçons (18 garçons et 14 filles).

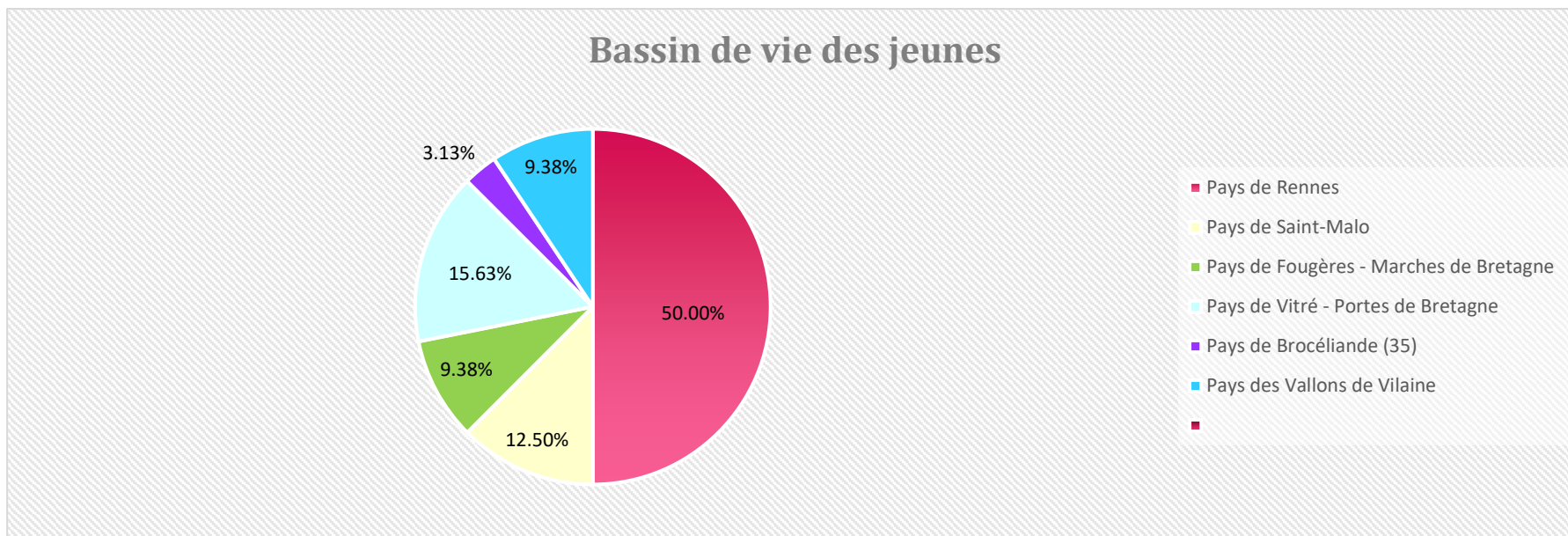
TRANCHES D'ÂGE



Au 31/12/2023 :

La répartition par tranche d'âge indique une légère propension en 2023 à l'accueil de jeunes adultes (17 jeunes ont au moins 18 ans) avec un accompagnement facilitant le passage vers les dispositifs adultes du secteur du handicap. Parmi eux, 5 jeunes sont dans leur 20^e année (amendement Creton).

Les 13 jeunes restants sont les 15/17 ans, accompagnés sur des objectifs de soutiens multi-partenariaux afin d'éviter les ruptures, de recherche de solutions adaptées aux besoins, d'évaluation et de répit aux aidants.

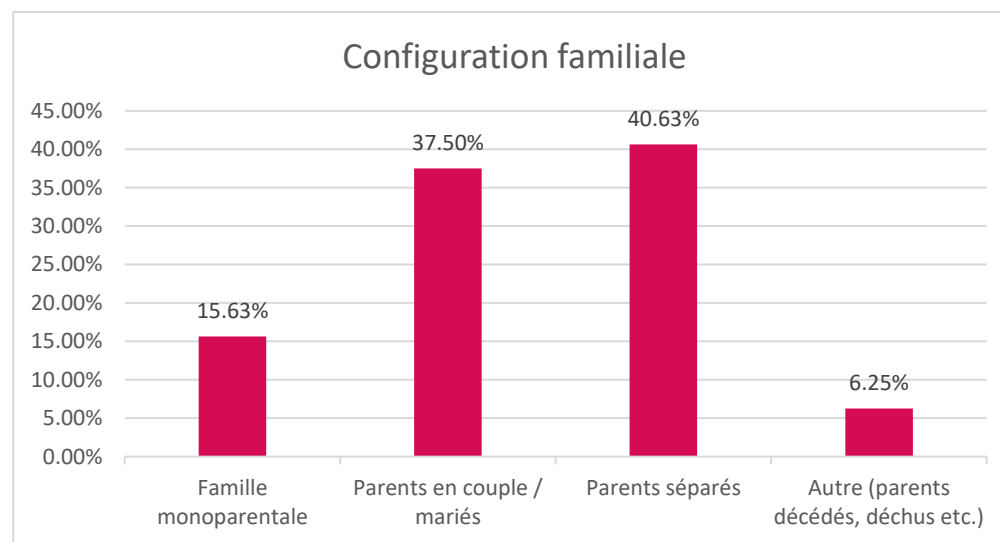


Le SAFT accompagne des jeunes au niveau départemental. On constate qu'en 2023 tous les territoires ont été couverts. Ceci nécessite une couverture partenariale importante et des temps de déplacement non négligeable à prendre en compte.

50 % résident dans le pays de Rennes, 15.63% viennent du pays de vitré, puis 12.50% du pays de St Malo/Combourg. A part égal les pays de Fougères/Vitré et pays de vallons de vilaine à 9%.

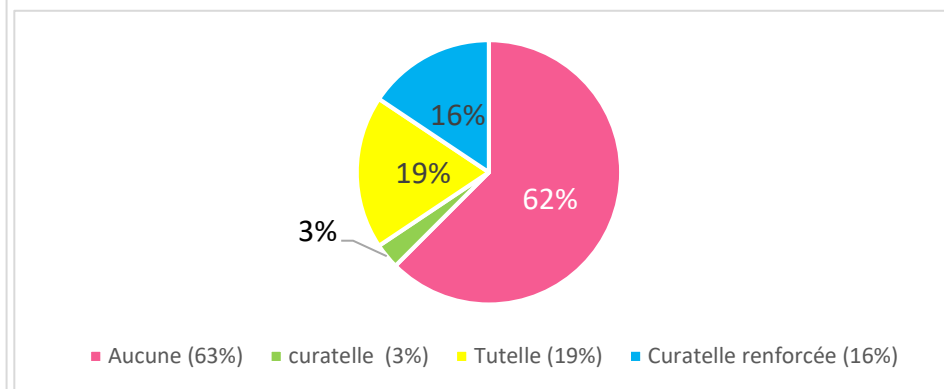
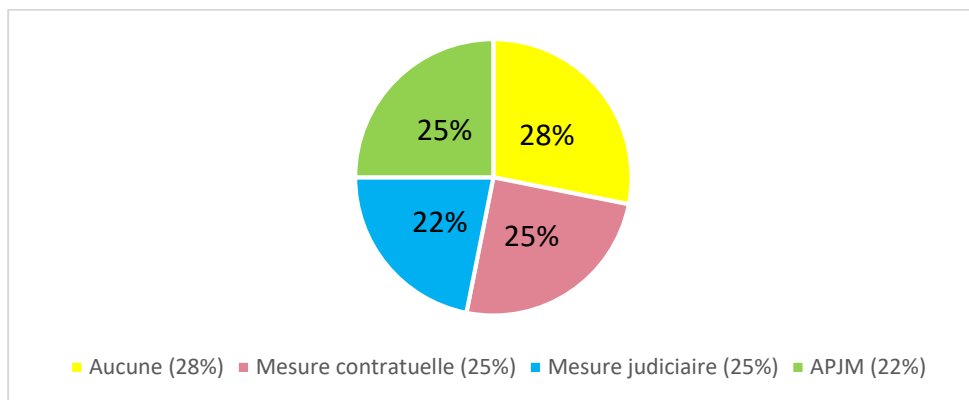
Ces statistiques sont établies en partant du lieu d'accueil permanent du jeune : domicile des parents, de l'assistante familiale ASE ou du CDAS pour des jeunes sans domicile fixe.

CONFIGURATION FAMILIALE



En 2023, on remarque une propension presque identique de famille en couple ou séparé. A noter que seulement 56% des familles ont une mesure de protection de l'enfance dont 44% d'APJM. Mesures de protection

MESURES DE PROTECTION



Du fait de leurs troubles et leur vulnérabilité, 75 % des jeunes du SAFT disposent d'une mesure de protection. Ils peuvent avoir une mesure de protection de l'enfance judiciaire (assistance éducative, placement à domicile) ou contractuelle (Accueil Provisoire, APJM), ou une mesure de protection jeune majeur vulnérable exercée par un mandataire judiciaire (tutelle, curatelle, curatelle renforcée) ou même les deux combinés (un majeur peut avoir un Accueil Provisoire Jeune Majeur d'un an et une curatelle).

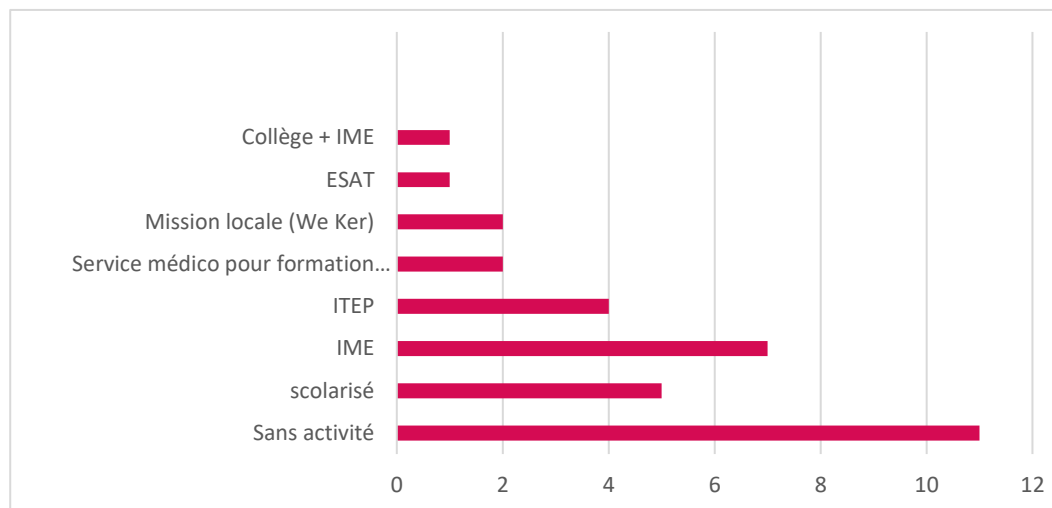
Mesures de protection de l'enfance :

18 jeunes sur 32 disposent d'une mesure : 7 mesures judiciaires, 3 mesures contractuelles et 8 APJM, soit 56% en double vulnérabilité

Mesures de protection majeur vulnérable :

Sur les 16 jeunes majeurs, 13 disposent d'une mesure de protection soit 81%

STATUT DES JEUNES (SCOLAIRE / PROFESSIONNEL)



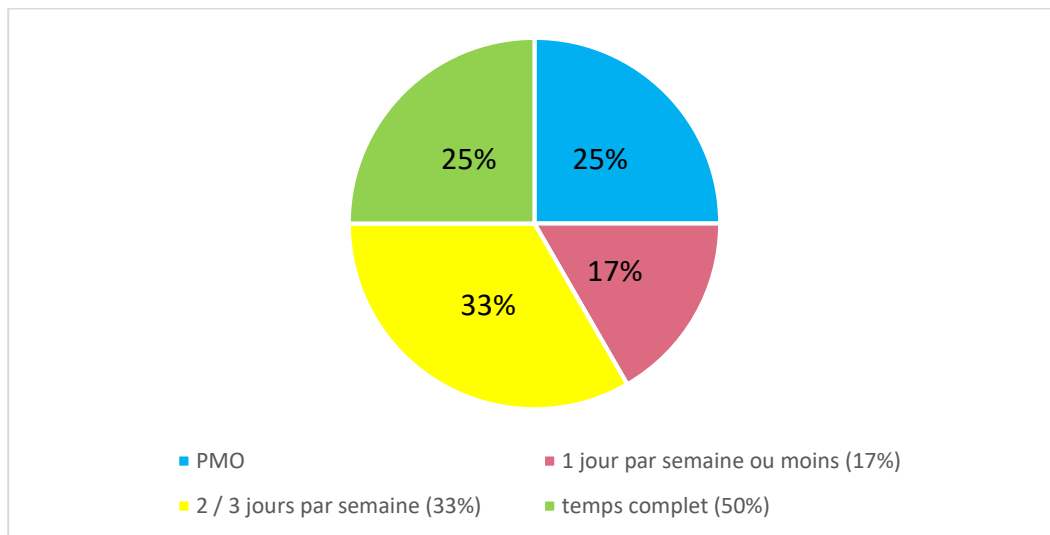
Au 31/12/23,

- 67 % des jeunes accompagnées ont une scolarité (complète ou partielle voir graphique 2), que ce soit ordinaire ou dans le secteur spécialisé :
 - 68% sont en ULIS, IME (dont 1 en inclusion collège) ou ITEP ou service de formation médico-sociale, ESAT
 - 36% sont en scolarité ou formation professionnelle ordinaire (collège, centre de formation, We Ker)

La quotité de jeune ayant une scolarité adaptée montre l'intérêt de l'intervention du SAFT dans la coordination et le soutien direct auprès du jeune pour garantir un maintien dans le projet.

- 33% des jeunes restent **sans** prise en charge médico-sociale du fait de leurs troubles ou par refus d'intégrer les dispositifs assimilés au handicap.

La quotité de jeunes sans activité montre que le SAFT constitue une réponse de premier niveau dans certaines situations dégradées présentant initialement une absence totale de réponse.



59% des jeunes sont en ITEP, IME, ULIS ou en formation pour adulte en dispositif médico-social, mais il faut souligner que :

- 17% des jeunes bénéficient uniquement d'une prise en charge séquentielle équivalente à 1 jour ou moins dans la semaine (3 jeunes sur 13)
- 33% ont 2 ou 3 jours de présence maximum en établissement
- 25% d'entre eux ont une prise en charge externalisée via des PMO

Ainsi 75% des jeunes n'ont qu'une prise en charge partielle ainsi cela montre la nécessité d'un complément d'accompagnement pour mettre en œuvre le projet des jeunes et apporter des réponses à leurs besoins.

PARTIE III : ACTIVITE AU REGARD DES OBJECTIFS DU CPOM

A. TAUX D'ACTIVITE

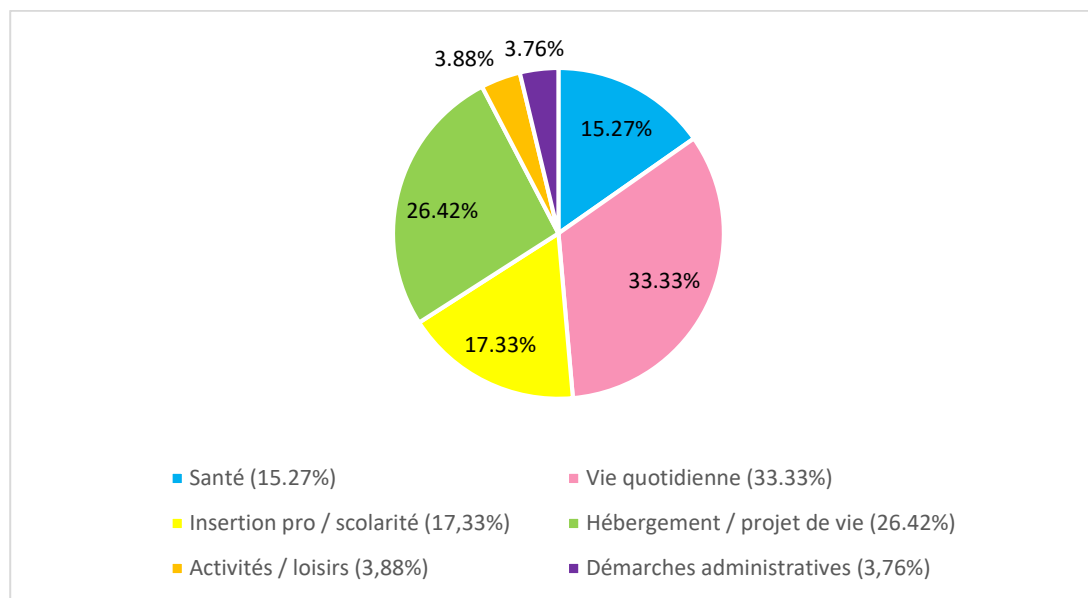
ACTIVITE PREVISIONNELLE ET REALISEE

		TABLEAU ANNUEL ACTIVITE SAFT 2023												
		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Nuitées	Réel AF	56	24	51	27	73	78	58	15	78	96	93	75	724
	Réel héb aut.	0	2	6	0	0	7	9	0	0	0	2	15	41
	Total réel	56	26	57	27	73	85	67	15	78	96	95	90	765
	% activité nuitée	38%	28%	32%	28%	33%	37%	38%	35%	30%	40%	36%	43%	43%
Accueil de jour	Réel	21	12	18	12	30	35	32	5	34	46	47	30	322
	% activité accueil de jour	102%	241%	249%	230%	272%	312%	334%	302%	324%	359%	388%	393%	393%
PMO	Réel	88	43	111	71	90	85	71	11	82	69	76	58	855
	Réel (en jours)	44	21.5	55.5	35.5	45	42.5	35.5	5.5	41	34.5	38	29	427.5
	% Activité PMO	215%	160%	197%	191%	197%	170%	195%	174%	177%	173%	93%	160%	174%
Total de l'activité en jours	Réel	121	60	131	75	148	163	135	26	153	177	180	149	1515
	Ratio réel / prévisionnel	70%	52%	60%	55%	61%	52%	43%	61%	46%	60%	56%	63%	73%
Nombre de jeunes présents		18	18	20	21	20	20	18	19	21	23	22	24	
Nombre de jours d'ouverture		22	10	23	9	18	22	19	6	21	15	19	16	200
Nombre de jours d'ouverture pour accueil de nuit		18	8	18	7	14	17	15	5	16	12	16	12	158

L'activité 2023, montre un déficit en journées réalisées mais avec une augmentation importante des modalités hors hébergement comme pour l'année 2022. L'activité est arrivée à 73% contre 43% en 2022. Ces chiffres peuvent s'expliquer au regard de raisons multifactorielles :

- L'activité en nuitée : après 3 années de fonctionnement, nous pouvons soutenir que l'activité en nuitée chez les AF ne répond pas aujourd'hui de tous les besoins des jeunes. Pour autant, cette modalité reste intéressante pour le développement des capacités domiciliaires du jeune et le répit aux aidants. De plus, l'assistant familial peut ensuite constituer une personne ressource dans l'accompagnement vers le logement, la réalisation d'accueil de jour et l'accompagnement vers l'autonomie (transport, course, budget). L'appartement d'expérimentation autonome a permis quelques nuitées mais ce a pris tout son sens en décembre avec l'arrivée de nouveaux profils. Ceci a été possible grâce à notre porte ouverte.
- L'activité en accueil de jour s'est fortement accentuée passant de 188 jours à 322 cette année. La mise en place de nouveaux accueils de jour AF et externes (travail de prospection) vient répondre du besoin des jeunes et est une attente des familles, jeunes et des partenaires ;
- Les PMO sont toujours centrales et sont passées en un an de 521 à 855 jours.

CATEGORISATION DES PMO



En 2023, les 3 coordinatrices ont effectué 855 PMO auprès des jeunes.

Ces PMO peuvent être réalisées sur le lieu de vie du jeune (domicile parentale, structure d'accueil, domicile des assistants familiaux etc.), chez des partenaires extérieurs déjà existants ou des nouveaux (visite de foyers de vie par exemple), dans les dispositifs de droits communs et sur l'espace public.

Les PMO ont été catégorisées en 6 thèmes : santé, vie quotidienne, insertion professionnelle/scolarité, hébergement/projet de vie, activités/loisirs et démarches administratives.

L'accompagnement au quotidien (33.33 % des PMO) arrive en 1^{er}, suivi de l'accompagnement au projet de vie (26,42% des PMO), puis de l'insertion pro / scolairités (17,33 % des PMO).

Comparativement à 2022, l'accompagnement à l'insertion scolaire et professionnelle est passé de 7.10 % à 17.33% des PMO avec des recherches et accompagnements vers le milieu ordinaire.

Arrive ensuite les démarches autour de la santé (15.27% des PMO), chiffre en adéquation avec le public accueilli présentant des troubles et des comportements problèmes qu'il faut accompagner, chiffre en augmentation.

Les activités de loisirs arrivent en avant dernière position car une fois mises en place ne nécessitent plus d'accompagnements. Les démarches administratives ont été beaucoup moins conséquentes cette année avec 3.76% des PMO contre 14.2 en 2022.

CATEGORISATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour s'est fortement développé en 2023, cela répond à un besoin du public accompagné, avec 322 journées réalisées.

Avec les assistants familiaux 154 journées réalisées soit 47,8% des AJ

- Proposition par des AF d'un accompagnement de jour une demi-journée ou une journée par semaine. Il s'agit de proposer des activités autour d'un support afin d'évaluer et de développer les compétences du jeune. L'accompagnement se fait le plus souvent au domicile de l'AF mais peut se faire aussi sur l'extérieur (ex : apprentissage des courses, accompagnement à réaliser un repas, gestion de l'autonomie dans les transports...).
- Avec l'assistante familiale transversale : ce nouveau poste a permis de développer de l'accueil de jour régulier avec des jeunes car la professionnelle est dédiée à cette mission. Ainsi, elle peut accompagner plusieurs jeunes sur la semaine. Elle utilise différents supports et peut intervenir davantage dans l'environnement du jeune.

Avec les prestataires extérieurs 168 journées réalisées, soit 52.2% des AJ

Permet un soutien et un répit aux aidants en faisant intervenir un professionnel régulièrement au sein du domicile familial ou sur l'extérieur en venant extraire le jeune. Il s'agit de prestataires qui proposent des supports spécialisés et / ou qui s'adaptent à la demande du jeune et de ses besoins (art-thérapie, éducateur en libéral, AMP...). La plus-value recherchée est la continuité de cet étayage. En effet, dans un 1^{er} temps, il est financé par le SAFT mais le service via l'ouverture de droits PCH permet que cet accompagnement perdure au-delà du SAFT.

- Chez les assistants familiaux : L'évaluation des capacités domiciliaires
 - Etayer la prise d'autonomie et soutenir le jeune dans son projet
 - Remobiliser le jeune dans son projet
 - Évaluer les compétences en vue de développer les besoins de compensation ;
 - Apaiser, aider à une prise de distance physique et psychique du jeune dans le cadre du répit aux aidants

- Au sein de l'appartement d'expérimentation :
 - Mise en situation d'autonomie des jeunes dont le projet serait d'intégrer une résidence partagée, résidence jeunes ou un logement autonome mais aussi pour certains jeunes dont la vie en collectivité est compliquée. L'expérimentation permet de vérifier les besoins dans ce contexte et ainsi travailler à la recherche de professionnels pouvant étayer la personne (portage de repas, TISF, SAVS, SAMSAH, personnes ressources...). Les places en foyer de vie peuvent être également longue à obtenir, le risque de rupture et de non solution domiciliaire est grande pour des jeunes vulnérables, il s'agit de travailler à un projet intermédiaire dans l'attente d'un projet plus adapté.
 - Evaluation et accompagnement à l'autonomie par l'équipe pluridisciplinaire
 - Recherche d'adaptation et de compensation

Il y a eu 41 jours en appartement, ce qui est peu mais l'admission de certains profils fin 2023 a permis de développer cette modalité qui reste relativement demandée par les personnes accompagnées.

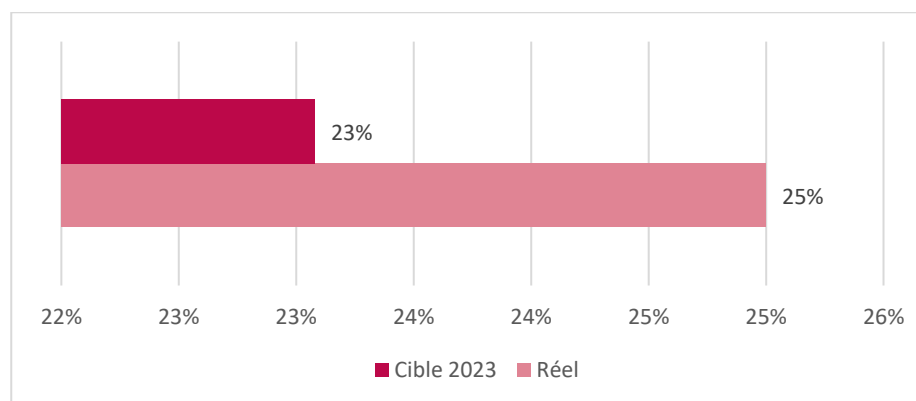
B. OBJECTIFS DU CPOM

1) ASSISE TERRITORIALE DU GESTIONNAIRE

a) Participer à la RAPT et s'inscrire dans des démarches partenariales

TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES DISPOSANT D'UN PAG

Les jeunes accompagnés par le SAFT étant touchés par la rupture de parcours, 25% d'entre-deux disposent actuellement d'un PAG.

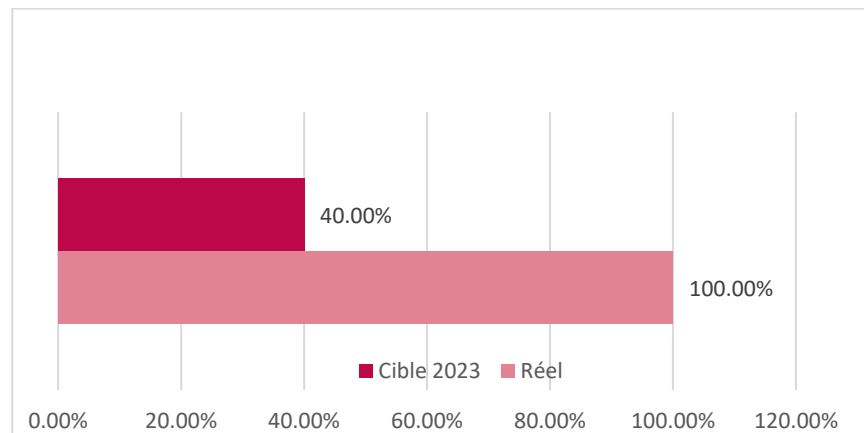


TAUX DE PAG INTERNES SUIVI PAR UN REFERENT

En 2023 :

- Le SAFT a organisé : **55 coordinations partenariales** (comprenant les coordinations d'admission, les coordinations de suivi du projet, certaines peuvent être des réunions PAG dont le SAFT est coordonnateur) contre 35 en 2022. Le jeune et/ou sa famille y sont conviés. Le SAFT accompagne des parcours complexes et cette modalité de suivi du projet met en avant la nécessité d'ajuster régulièrement le projet personnalisé en lien avec les acteurs autour du projet du jeune.
- Le SAFT a participé à **31 rencontres / réunions partenariales** autour des situations des jeunes (CADEC, CRC, GOS / PAG etc.), chiffre en baisse par rapport à 2022. On peut expliquer cela par la majoration des coordinations internes.

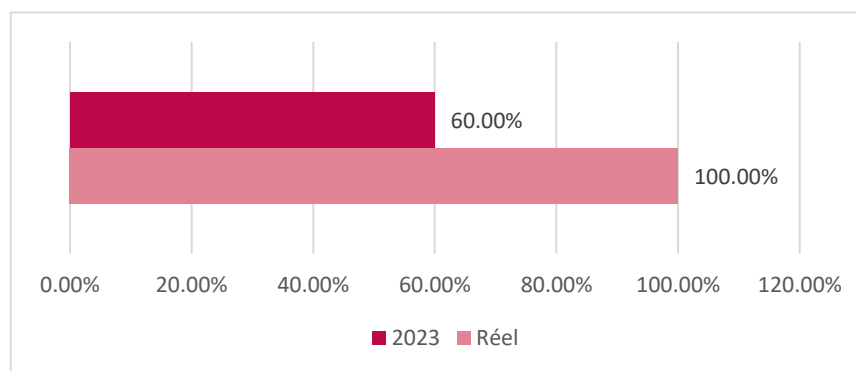
De par sa mission de coordination de parcours, le SAFT est coordonnateur des PAG ou co-référent pour 100 % des situations.



TAUX DE REPONSES POSITIVES AUX SOLLICITATIONS DU PCPE

En 2023, nous avons reçu 26 demandes d'admission et 1 qui a été déposée en 2022 soit 27 demandes. Une demande émanait du PCPE qui a été admise.

Nous avons orienté 1 jeune vers le PCPE en 2023 pour la continuité du suivi.



LES DEMANDES D'ADMISSIONS

Sur les 28 demandes : 11 jeunes ont été admis, 2 dossiers ont été refusés (hors critère d'âge), 5 demandes ont été abandonnées/suspendues & 10 dossiers sont en attente de pièces complémentaires (notifications...) ou en attente de proposition de rencontre pour une admission en 2023.

2) QUALITE DE L'ACCOMPAGNEMENT

a) Développer la démarche d'amélioration continue de la qualité et communiquer autour des actions menées auprès des professionnels et des usagers

ETP DU/DES REFERENT/S QUALITE

Le référent qualité doit être au cœur de l'activité, de l'admission à la définition du PAP pour garantir l'inscription des différentes actions dans le cadre des procédures. L'assistante administrative formée en 2023 a quitté ses fonctions. Ce poste de référent qualité est porté par une responsable EQE expression qualité et évaluation depuis septembre 2023.

Le plan d'amélioration continue de la qualité a été créé en 2023 suivant les nouveaux critères émis par la HAS. Ce Plan sert de point de départ à une démarche continue d'amélioration des pratiques au sein du SAFT au travers de groupe de travail annuel.

NOMBRE ANNUEL DE REUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE DEDIE A LA QUALITE

En 2023, la référente qualité associative et la direction (directrice et RDS) se sont réunies plusieurs fois pour construire le PACQ. L'équipe pluridisciplinaire a également eu des temps d'acculturation à la démarche qualité à raison de 4 réunions en 2023.

NOMBRE D' ACTIONS D' EDUCATION A LA SANTE ET DE PREVENTION MISES EN PLACE ANNUELLEMENT AU BENEFICE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES EN SITUATION DE HANDICAP

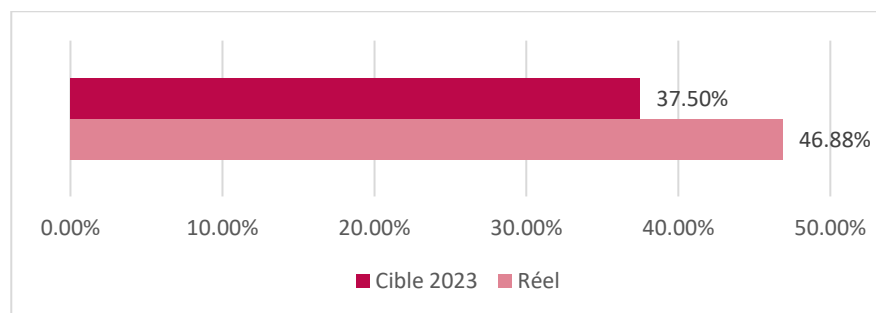
L'accompagnement à la santé en 2023 correspond à 15.23 des PMO réalisées par les coordinatrices soit 65 journées réalisées. Il s'agit des rencontres prévention santé réalisées à l'admission sur le SAFT, d'accompagnement lors de RDV médicaux ou de prévention dans le droit commun.

Dans la poursuite de la procédure sécurisation du médicament déployée en 2021, une formation sur le circuit du médicament en 2023 a été suivie par l'IDE.

b) Faire évoluer l'offre existante vers une organisation plus souple et plus inclusive

PART DES PLACES D'ETABLISSEMENT HORS LES MURS

Au 31/12/2023, 46.88% des jeunes ont uniquement des PMO. Les autres jeunes bénéficient d'accueil de jour, de nuit.



COUT MOYEN PAR PERSONNE TRANSPORTEES

Pour 2023 il est de 38 671.93 € / 32 jeunes= 1 208.50 €

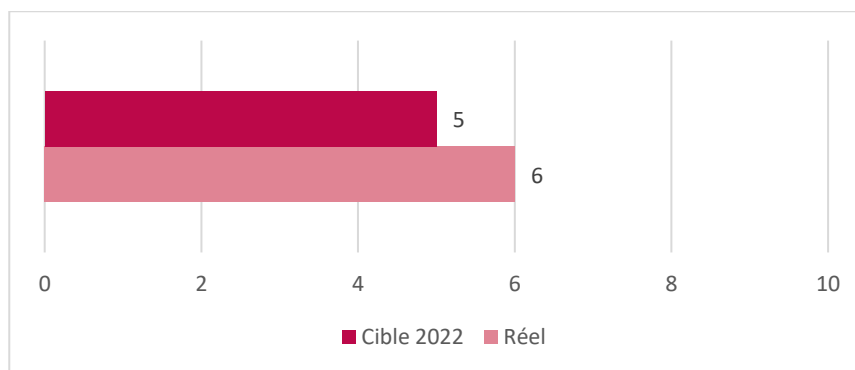
COMPTE	LIBELLE COMPTE	2023	2022
60621000	CARBURANTS ET COMBUSTIBLES	4 382.57	2 469.14
62420000	TRANSPORTS TAXI	25 359.91	13 217.14
62511000	DEPLACEMENTS AF	8 929.45	8 714.50

La hausse du carburant provient de l'augmentation des coûts de carburant mais aussi de la hausse d'activité. Concernant les taxis, une situation suivi par le SAFT a nécessité une utilisation de taxi supérieure à celle des autres situations suivies.

c) Développer l'aide aux aidants des personnes en situation de handicap et le droit au répit

NOMBRE ANNUEL DE PERSONNES EN SITUATION D'ÉPUISEMENT REPEREES

Parmi les situations accompagnées par le service, 5 familles en situation d'épuisement ont été repéré.



NOMBRE D' ACTIONS MENEES ANNUELLEMENT EN FAVEUR DES AIDANTS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX DES ACTIONS DE SOUTIEN DES AIDANTS (ORIENTATION ET AIDE AUX DEMARCHES, INFORMATION, FORMATION, ECOUTE)

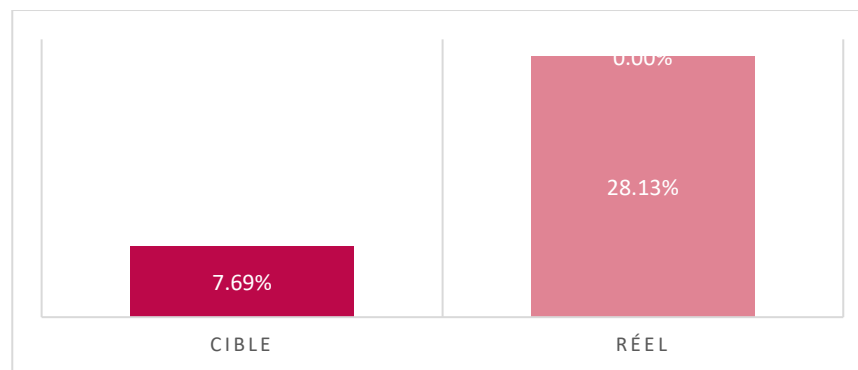
En 2023, la psychologue du SAFT a rencontré 5 familles (contre 10 en 2022) et a fait 21 rencontres individuelles, pour 4 parents et 2 enfant dans le cadre du suivi des fratries. Dans le cadre du soutien aux jeunes accompagnées et pour la recherche de lieu de suivi thérapeutique adaptés, elle a réalisé 23 PMO pour 2 jeunes.

Les PMO des coordinatrices sur le soutien aux aidants sont comptabilisés dans le suivi d'activité de par leurs rencontres régulières avec les familles.

d) Favoriser l'accès des personnes accompagnées à la vie sociale, à la vie affective et sexuelle et à la parentalité, à la citoyenneté, aux loisirs, au sport et à la culture

TAUX DE PERSONNES PRATIQUANT UNE ACTIVITE SPORTIVE OU CULTURELLE A L'EXTERIEUR DE L'ESMS

Au 31/12/23, 28.13% des jeunes du SAFT pratiquent une activité sportive ou culture.



e) Accompagner le passage de l'enfance à l'âge adulte en évitant les ruptures de parcours

TAUX DE JEUNES DE 16 ANS ET PLUS AYANT BÉNÉFICIÉ DE « TEMPS D'IMMERSION »

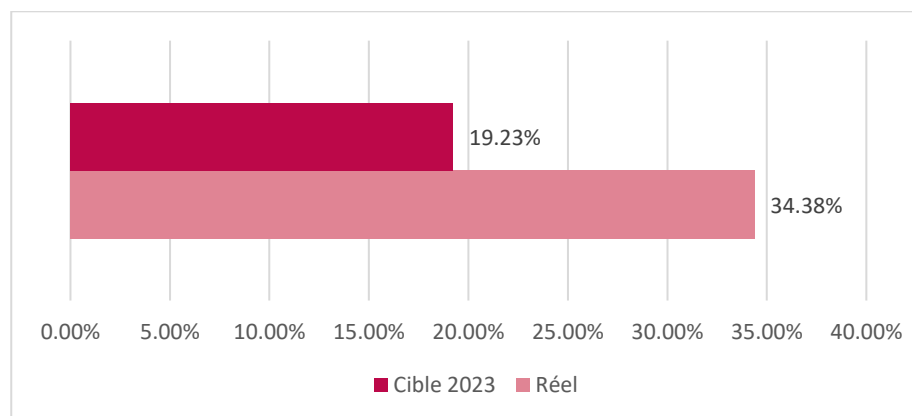
Les missions du service sont de faciliter le passage vers l'âge adulte et éviter les ruptures de parcours. Ainsi, Le SAFT soutient et évalue le projet de vie du jeune et l'accompagne vers sa mise en œuvre sur une durée d'un an renouvelable une fois. Ainsi, des partenaires adaptés au projet de vie de la personne sont recherchés.

En ce sens, les coordinatrices de parcours ont organisé **36 visites d'établissements** (en complément des immersions) avec les jeunes : foyers de vie, accueil de jour, accueil temporaire, ESAT...

Dans le cadre du projet de vie des jeunes, le SAFT essaie de leur faire bénéficier de temps d'immersion en foyer de vie, accueil temporaire etc. Le but étant qu'ils découvrent différentes structures, qu'ils affinent leur projet de vie, et que les professionnels évaluent si la structure répond à leurs besoins. A ce titre, **11 jeunes ont pu bénéficier de temps d'immersion.**

Nom des établissements / service concernés par les stages ou les expérimentations : IME l'étoile, AT Filéas 35, Accueil Paysan, FDV Jacques Michelez, FDV l'Olivier, FDV Chaudeboeuf, FDV Bellevue, Bina Touch, SAS Beaulieu, CHRS, SAJ Ty Zoul (ALAPH), AT l'Octroi, FV Chaudeboeuf, SAT le Trimaran, accueil-paysan, Solacroup, AT Tailleped, GEM Saint-Malo, CHRS, accueil familial social, AJ Chaudeboeuf...

Certains jeunes peuvent bénéficier de plusieurs lieux durant leur accompagnement.



NOMBRE DE JEUNES SOUS AMENDEMENT CRETON

6 jeunes étaient en maintien au titre de l'amendement Creton au 31/12/23.

f) Garantir un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique

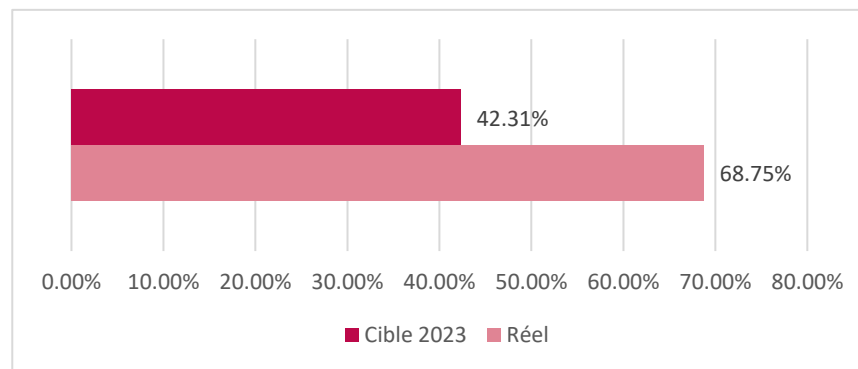
TAUX DE PERSONNES ACCOMPAGNEES HANDICAPEES PSYCHIQUEMENT AYANT UN ACCOMPAGNEMENT INTERSECTORIEL

Au 31/12/2023, 68.75% des jeunes accueillis sur le SAFT bénéficient d'une prise en charge psychologique et/ou psychiatrique :

- 11 jeunes sont suivis en CMP
- 3 jeunes vont en consultation au CASSAJA
- 4 jeunes en unité d'hospitalisation
- 3 jeunes en hôpital de jour
- 2 jeunes ont un suivi psychologique dans le médico-social (IME)

Certains jeunes cumulent plusieurs suivis.

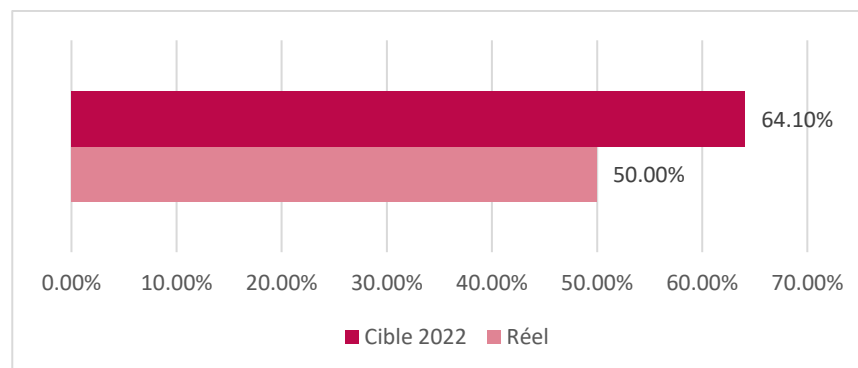
Les autres jeunes ne souhaitent pas de suivis par le soin ou sont en rupture. Le SAFT travaille l'adhésion et la recherche de suivi adapté.



Tous les professionnels internes ont bénéficié d'une formation sur l'année.

Formations individuelles et collectives réalisées en 2023 :

- Handicap et Protection de l'Enfance : Quelles passerelles ?
- Le circuit du médicament dans les établissements médico-sociaux
- Transformation et innovation : pratiques professionnelles
- Comprendre, prévenir, gérer l'agressivité et la violence
- Formation des professionnels des structures médico-sociales pour enfants et adolescents en situation de handicap



g) Mettre en place et assurer le suivi d'une démarche de gestion des risques

NOMBRE ANNUEL DE RECLAMATIONS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En 2023, le SAFT n'a pas reçu de réclamations. Dans son plan d'amélioration continue de la qualité, le service prévoit la mise en place d'une fiche de réclamation spécifique, la fiche incident interne concernant uniquement les salariés.

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS INDESIRABLES DÉCLARÉS DANS L'ANNÉE

Une fiche de déclaration des incidents est commune à tous les professionnels de la SEA 35. Aucune fiche incident a été faite en 2023.

REALISATION D'UN PROTOCOLE DE GESTION DES SITUATIONS DE MALTRAITANCE

Le SAFT, dans son plan d'amélioration continue de la qualité, a souhaité mettre à jour en priorité les documents institutionnels de la loi 2002-2 (Règlement de fonctionnement, livret d'accueil). Aussi, le cadre de l'accompagnement a été une priorité par la définition d'un protocole d'admission, de contractualisation du DIPC et de définition du Projet d'Accompagnement Personnalisé. La prise en compte des situations de maltraitance sera réalisée sur un autre exercice dans la temporalité du CPOM en 2024. Pour autant, les groupes d'analyse de la pratique se sont organisés pour l'ensemble des professionnels du SAFT afin de prévenir des situations d'épuisement professionnel et soutenir la compréhension des professionnels dans les dynamiques d'accompagnement à l'œuvre.

3) EFFICIENCE ET PERFORMANCE

a) Optimiser la gestion des ressources humaines et améliorer l'attractivité de l'établissement

TAUX D'ABSENTEISME (HORS FORMATION)

Le taux d'absentéisme est de 37 jours d'arrêt maladie en 2023 pour 9.8 ETP.

TAUX D'ETP VACANTS

Il n'y a pas d'ETP vacant sur le SAFT du fait de la dynamique de montée en charge (cf perspective).

TAUX DE PRESTATIONS EXTERNES

Le service a développé des partenariats avec des professionnels libéraux qui réalisent des accompagnements en journées ou en nuitées de manière individualisée : AMP libéral, lieu agréé accueil paysan. Le SAFT propose aussi de l'accueil de jour adulte avec un financement SAFT si les jeunes n'ont pas de ressources.

62.5% des jeunes ont bénéficié de prestations externes sur l'année. Ces prestations ont été proposées aux jeunes afin de répondre à des besoins spécifiques en terme de nature d'accompagnement (accueil paysan, équin, animalier). Ils ont également été proposés pour des jeunes nécessitant un accompagnement de proximité en « un pour un ». Il s'agit

également de trouver des personnes ressources qui pourront continuer leur accompagnement après la fin d'accompagnement du SAFT. Pour ce faire, le SAFT engage avec le jeune, sa famille ou son tuteur/curateur, des recherches de financements afin de faire perdurer ce projet (PCH par exemple).

- 37,5% financées par le SAFT : SAJ, accueil-paysan, accueil de jour, éducateurs libéraux, médiation animale, art-thérapie
- 25% mise en place par le SAFT mais non financé (financé par l'AAH, PCH, associatif etc.) : éducateurs libéraux (Arbre Doré), IDE libéraux, Sport adapté, AT, séjour adapté, Planning familial, SAJ, accueil-paysan, équithérapie.

b) Fiabiliser les systèmes d'information et développer les nouveaux outils de partage de données entre professionnels

FREQUENCE DE CONNEXION A VIATRAJECTOIRE PH

Le SAFT réalise son suivi d'activité sur le site ViaTrajectoire mensuellement.

INSCRIPTION EFFECTIVE DANS LE ROR

Le SAFT est enregistré au ROR et adhère à GCS E-santé.

TAUX DE PROJETS D'ACCOMPAGNEMENT INFORMATISES

Tous les dossiers sont informatisés et sont hébergés sur le serveur sécurisé de la SEA 35. Afin de respecter les normes RGPD, une réflexion est menée pour doter le service d'un dossier unique de l'utilisateur dont le déploiement est opérationnel pour début 2024.

c) Améliorer la situation financière et budgétaire – Cycle d'exploitation

TAUX DE CAF

RATIOS FINANCIERS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
3.1.c. Trésorerie en jours d'exploitation	387	765	620

TRESORERIE EN JOURS D'EXPLOITATION

RATIOS FINANCIERS	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Total des produits d'exploitation (hors c/72, 775, 777, 7781 et 78)	1 085 259	1 132 534	602 426
Taux de CAF (5 à 10% soit 0.05 à 0.1)	0.37	0.48	-0.21

PARTIE IV : PERSPECTIVES 2024

En 2024, dans sa dynamique de montée en charge progressive, prenant en compte le déploiement de réponse innovante et le rebasage de l'activité négocié avec l'ARS, le SAFT va compléter son équipe d'un coordinateur afin d'atteindre son activité pleine sur le second semestre 2024. Parallèlement, une réflexion va être engagée sur les délais d'admission dans un souci de répondre à un plus grand nombre de situations au regard du nombre de dossier reçu et de la liste d'attente qui s'accroît.

En 2024, le SAFT va procéder à son évaluation externe selon les critères de l'HAS. Ainsi, nous avons souhaité décaler l'écriture du projet de service afin qu'il soit plus cohérent avec les améliorations à apporter. L'équipe se sent mobiliser et impliquer dans cette démarche afin d'ajuster leur pratique. Les différents travaux menés viendront nourrir le projet.

Enfin, 2024 sera l'année de déploiement du Dossier Unique. Développé par Interconsult, le dossier unique garantira la sécurisation des données concernant les jeunes et permettra un suivi de l'activité au réel en offrant une interface de coordination interne fiabilisée.